RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire



CHIFFRES & DONNÉES

AOÛT 2023 N° 2023-13

L'innovation dans les entreprises agroalimentaires entre 2018 et 2020

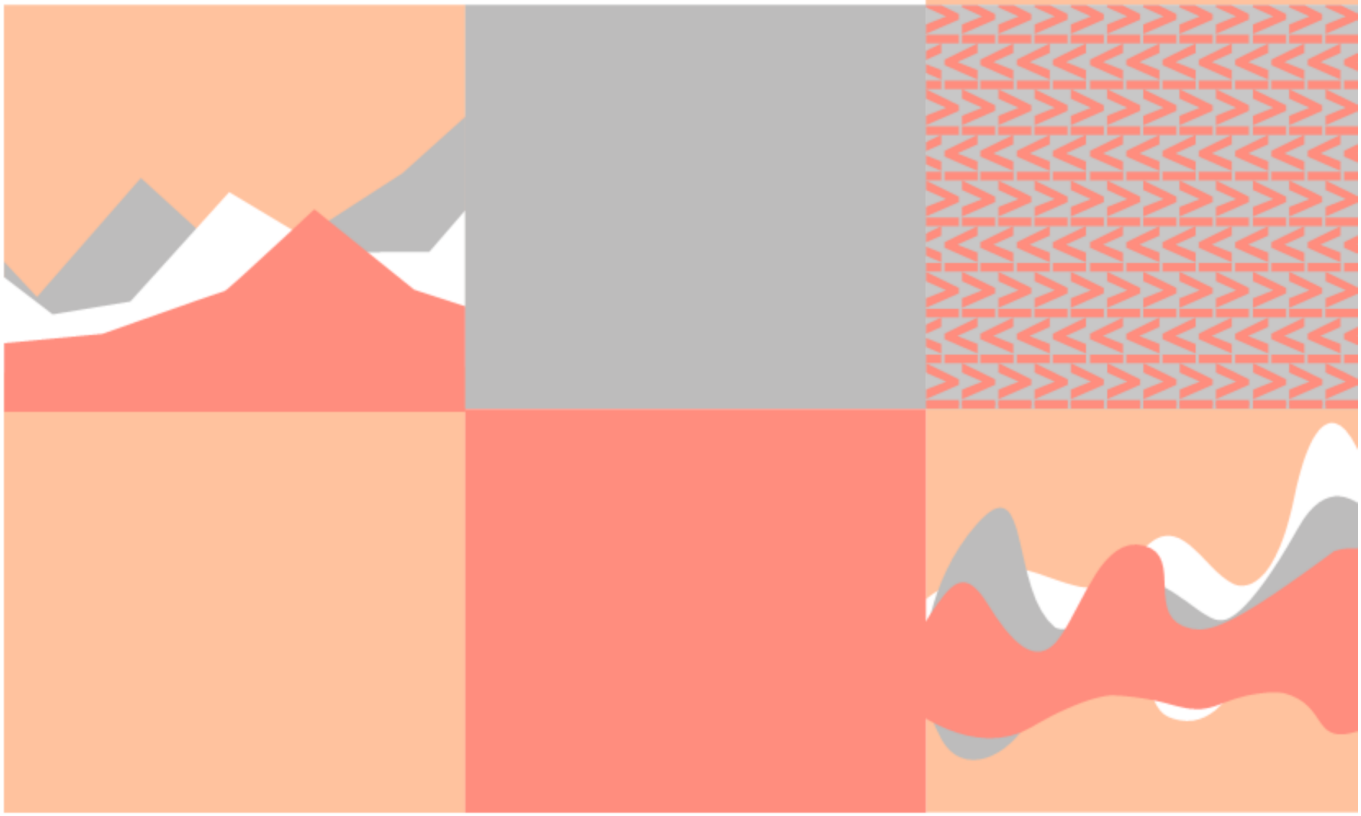

SOMMAIRE

p. 3 **1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE**

Champ de l'enquête

Unité statistique

Questionnaire

Définitions

p. 5 **2 PRINCIPAUX RÉSULTATS**

Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 par type d'innovation

Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant coopéré pour leurs activités d'innovation

Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant reçu un financement pour leurs activités d'innovation

Impacts de la crise sanitaire sur les innovations en produits ou procédés

Entreprises ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux pour l'entreprise

Entreprises ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux pour l'utilisateur final

p. 12 **3 QUESTIONNAIRES ET NOTICE**

p. 13 **4 RÉSULTATS DÉTAILLÉS**

p. 14 **5 POUR EN SAVOIR PLUS**

L'enquête a été exploitée par Laurent Apicella (SSP, sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires).

1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

L'enquête Capacité à innover et stratégie 2020 (CIS 2020) mesure l'effort réalisé dans ce domaine par les entreprises françaises.

L'enquête bisannuelle sur l'innovation[1] (CIS 2020) est une enquête d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire. Elle est réalisée à la demande d'Eurostat (règlement n° 995/2012 du 26 octobre 2012) dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.

Elle vise à mesurer le poids de l'innovation en fournissant des informations sur la fréquence de l'innovation, le montant des dépenses d'innovation, le chiffre d'affaires résultant de l'innovation, et éclaire des aspects spécifiques du processus d'innovation, comme l'existence de coopérations ou la provenance des financements pour innover.

L'enquête CIS 2020 porte sur la période 2018-2020 et a été conduite en France par l'Insee, entre avril et novembre 2021.

Champ de l'enquête

L'enquête CIS 2020 concerne les entreprises d'au moins 10 salariés implantées en France (métropole et DOM, y compris Mayotte), et a été réalisée auprès d'un échantillon de 23 126 entreprises.

Le champ de l'enquête 2020 est identique à celui de l'enquête de 2018 : sections/divisions B, C, D, E, G46, H, J, K, M71 à M73 de la la NAF rév. 2. Dans cette publication, le champ couvre les 5 670 entreprises du secteur des industries agroalimentaires hors tabac (IAA), dont 3 000 de l'artisanat commercial, ainsi que 2 580 entreprises du commerce de gros agroalimentaire.

Sur l'année 2020, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 765 entreprises agroalimentaires et de 300 entreprises du commerce de gros agroalimentaire. Des éléments de comparaison avec les secteurs de l'industrie manufacturière et du commerce de gros complètent ces informations.

Unité statistique

Depuis le millésime 2020, l'unité statistique retenue est l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Elle reflète une définition économique de l'entreprise permettant de mieux appréhender son organisation (*cf.* le règlement-cadre[2] européen sur les statistiques d'entreprises adopté en 2019). Les unités sont constituées d'unités légales indépendantes, mais aussi de regroupements d'unités légales lorsque celles-ci présentent une « certaine autonomie de décision ». Jusqu'au millésime précédent (CIS 2018), l'unité enquêtée était l'unité légale, correspondant à la définition juridique de l'entreprise. **La différence d'unité statistique entre les millésimes 2018 et 2020 de l'enquête CIS rend leurs résultats non directement comparables.** Pour en savoir plus : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1044.

Questionnaire

Le questionnaire de l'enquête CIS 2020 est similaire à celui de 2018, avec **l'ajout d'un module sur les bénéfices environnementaux.** Les principaux thèmes abordés sont les stratégies, la relation avec les utilisateurs, les droits de propriété intellectuelle, l'achat d'équipements, les types d'innovation, la part du chiffre d'affaires générée par les innovations de produits, les dépenses liées aux activités d'innovation, les financements, la coopération pour le développement des innovations et les freins à l'innovation. **Certaines questions sont posées seulement aux entreprises de 50 salariés ou plus.** Les autres entreprises reçoivent un

1. *méthodologie sur insee.fr,*
"Documentation sur la méthodologie"

2. *Règlement (UE) 2019/2152 du 27 novembre 2019 dit « European business statistics (EBS),*
"Courrier des statistiques N3 - 2019"

questionnaire simplifié.

Définitions

Les **activités d'innovation** n'aboutissent pas nécessairement à une innovation. Elles incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de bâtiments, de logiciels et de licences, les travaux d'ingénierie et de développement, le *design* industriel, la formation et le marketing s'ils sont entrepris spécifiquement pour développer ou mettre en œuvre une innovation de produit ou de procédé. Elles incluent également les activités de recherche et développement (R&D).

L'**artisanat commercial** regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie (code NAF rév. 2 10.13B), la cuisson de produits de boulangerie (10.71B), la boulangerie ou boulangerie-pâtisserie (10.71C), et la pâtisserie (10.71D).

Les entreprises relevant de cette étude sont :

- Les entreprises du secteur des **industries alimentaires et boissons**, constituées d'une part des **industries alimentaires** (division 10 de la NAF rév. 2), d'autre part de la **fabrication de boissons** (division 11).
- Les entreprises du secteur du **commerce de gros agroalimentaire** ou commerce de gros en produits agricoles et alimentaires hors tabac, comprenant le commerce de gros de produits agricoles bruts et animaux vivants (groupe 462 de la NAF rév. 2) et le commerce de gros de produits alimentaires et boissons hors tabac (groupe 463 hors commerce de gros de produits à base de tabac – sousclasse 46.35Z).

L'**innovation au sens large** désigne une innovation dans au moins une des deux catégories d'innovation possibles (produits ou procédés). Une entreprise est considérée comme innovante au sens large si elle déclare s'être engagée dans une activité d'innovation en produits ou procédés, ou dans une activité de recherche et développement (R&D *cf.* infra), que cet engagement ait abouti à une innovation ou ait été abandonné.

L'**innovation de procédé** désigne un procédé nouveau ou amélioré pour une ou plusieurs fonction(s), qui diffère sensiblement des procédés antérieurs de l'entreprise et qu'elle a mis en oeuvre. Elle peut s'appliquer à l'ensemble des fonctions d'une entreprise.

L'**innovation de produit** désigne l'introduction sur le marché d'un bien ou service nouveau ou amélioré qui diffère sensiblement des biens ou services proposés jusque-là par une entreprise. Les innovations de produit doivent apporter des améliorations importantes à au moins une caractéristique ou spécification de performances. Cela inclut l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou les améliorations apportées à l'expérience utilisateur ou à des fonctionnalités existantes. Les caractéristiques fonctionnelles pertinentes incluent la qualité, les spécifications techniques, la fiabilité, la durée de vie, l'efficience économique durant l'utilisation, l'accessibilité financière, la commodité, facilité d'utilisation et la convivialité.

Le **manuel d'Oslo** sur la mesure des activités scientifiques et technologiques, rédigé sous l'autorité de l'OCDE, est la principale source internationale des principes directeurs en matière de collecte et d'utilisation d'informations sur les activités d'innovation. La quatrième et dernière édition du manuel date de 2018. Le manuel a été étoffé afin de couvrir un éventail plus large de phénomènes liés à l'innovation et de tenir compte de l'expérience acquise au fil des cycles récents des enquêtes connexes réalisées dans les pays de l'OCDE, dans les économies partenaires et par d'autres organisations. Pour en savoir plus : OCDE/Eurostat (2019), Manuel d'Oslo 2018 : Lignes directrices pour le recueil, la communication et l'utilisation des données sur l'innovation, 4ème édition, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/c76f1c7b-fr.

La **Recherche et Développement (R&D)** comprend les activités ayant pour but d'augmenter les connaissances - y compris les connaissances sur l'humanité, la culture ou la société – ou développer de nouvelles applications basées sur les connaissances.

2 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Principaux résultats

- Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 par type d'innovation
- Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant coopéré pour leurs activités d'innovation
- Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant reçu un financement pour leurs activités d'innovation
- Impacts de la crise sanitaire sur les innovations en produits ou procédés
- Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux pour l'entreprise
- Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux pour l'utilisateur final

Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 par type d'innovation

en % du nombre d'entreprises

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Innovation au sens large (1)	Innovations technologiques			
		Produits (2)	Dont produits nouveaux sur le marché	Procédés (2)	Activités de R&D
Industries alimentaires hac (3) et boissons	61	30	17	49	39
Industries alimentaires hors artisanat commercial (a)	63	30	17	50	40
Trans. et conserv. viande et prép. viande	44	24	11	40	22
Trans. et conserv. poisson, crust., etc	67	34	23	52	46
Trans. et conserv. de fruits et légumes	60	21	20	53	52
Fab. huile et graisse végétale et animale	58	26	17	49	26
Fab. de produits laitiers	75	41	22	50	44
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	67	28	18	58	41
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	63	26	16	52	43
Fab. autres produits alimentaires	70	35	16	55	48
Fab. Aliments pour animaux	82	29	29	59	51
Fabrication de boissons	49	31	17	45	30
Artisanat commercial (b)	36	13	8	30	12
Industries alimentaires (a + b)	**47**	**20**	**12**	**39**	**24**
Industrie manufacturière	*54*	*28*	*19*	*44*	*34*
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	56	24	15	51	23
Com. gros prod agric. brut et anim. viv.	58	23	14	56	30
Com. gros prod alim. et boisson hors tabac	56	25	15	49	21
Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles	*54*	*27*	*17*	*47*	*23*
Industries et commerce de gros agroalimentaires hac (3) hors tabac	**59**	**27**	**16**	**50**	**31**

(1) L'ensemble comprend les innovations en produits et procédés (y compris organisation et marketing), les activités d'innovation en cours ou abandonnées, ainsi que le développement d'activités de R&D.
(2) Pour chacun des termes voir « Définitions » p. 3.
(3) Hors artisanat commercial.
Lecture : 61 % des entreprises des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons ont innové entre 2018 et 2020.
Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France.

Source : Insee - Enquête capacité à innover et stratégie 2020, traitements SSP

Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant coopéré pour leurs activités d'innovation

% du nombre d'entreprises innovantes

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	A coopéré pour ses activités d'innovation (y compris de R&D)	Type de partenaire				
		Consultant, laboratoire	Université ou organisme public	Fournisseur, client	Entreprises du groupe	Concurrente ou autre entreprise n'appartenant pas au groupe
Industries alimentaires hac (1) et boissons	26	18	9	21	8	10
250 salariés et plus en ETP	47	38	35	39	31	19
De 50 à 249 salariés en ETP	16	9	7	8	2	4
De 10 à 49 salariés en ETP	26	19	6	22	6	11
Industrie manufacturière	*31*	*19*	*12*	*24*	*11*	*10*
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	31	20	8	26	13	13
Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles	*28*	*16*	*8*	*22*	*12*	*10*

(1) Hors artisanat commercial.

Lecture : 26 % des entreprises innovantes des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons ont coopéré pour leurs activités d'innovation entre 2018 et 2020.

Champ : entreprises innovantes de 10 salariés ou plus implantées en France.

Source : Insee - Enquête capacité à innover et stratégie 2020, traitements SSP

Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant reçu un financement pour leurs activités d'innovation

% du nombre d'entreprises innovantes

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	A reçu des financements pour les activités d'innovation	Type de financement				
		Capitaux propres, emprunts, participations actions	Finance alternative (2)	Subventions, prêts subventionnés	Crédits d'impôts et autres exonérations fiscales et sociales	Mesures financières d'urgences suite à la crise sanitaire de 2020
Industries alimentaires hac (1) et boissons	52	24	5	22	25	8
Industrie manufacturière	*67*	*27*	*2*	*30*	*50*	*19*
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	48	36	0	30	19	15
Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles	*34*	*18*	*0*	*15*	*16*	*8*

(1) Hors artisanat commercial.
(2) Financement participatif, cagnottes en ligne, prêts entre particuliers, micro-dons, microcrédits.
Lecture : 52 % des entreprises innovantes des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons ont reçu des financements pour leurs activités d'innovation entre 2018 et 2020.
Champ : entreprises innovantes de 50 salariés ou plus implantées en France. Les entreprises de moins de 50 salariés ont reçu un questionnaire simplifié et n'ont pas été interrogées sur ce sujet.

Source : Insee - Enquête capacité à innover et stratégie 2020, traitements SSP

Impacts de la crise sanitaire sur les innovations en produits ou procédés

en % du nombre d'entreprises

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	En 2020, part des entreprises qui…			
	…ont introduit des innovations qui n'étaient pas prévues avant la crise	…ont avancé des innovations par rapport à ce qui était prévu	…ont reporté des innovations	…ont abandonné des innovations
Industries alimentaires hac (1) et boissons	13	11	22	10
Industrie manufacturière	*10*	*8*	*22*	*8*
Ensemble com. gros agroalim. hors tabac	13	9	18	9
Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles	*14*	*10*	*19*	*6*

(1) Hors artisanat commercial.

Lecture : en 2020, 13 % des entreprises des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons ont introduit une innovation qui n'était pas prévue avant la crise sanitaire ; 11 % ont avancé une innovation prévue pour plus tard ; 22 % ont reporté une innovation ; 10 % en ont abandonné une.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France.

Source : Insee - Enquête capacité à innover et stratégie 2020, traitements SSP

Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux pour l'entreprise

% du nombre d'entreprises innovantes

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Industries alimentaires hac (1) et boissons		*Industrie manuf.*		Ensemble com. gros agroalimentaire hors tabac		*Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles*	
	Introduction d'innovations avec un impact…							
Bénéfices environnementaux pour l'entreprise	***Important***	***Insignifiant***	***Important***	***Insignifiant***	***Important***	***Insignifiant***	***Important***	***Insignifiant***
Consommation de matières ou d'eau	16	26	*11*	*25*	12	20	*8*	*17*
Consommation d'énergie ou empreinte carbone	19	27	*15*	*32*	16	24	*13*	*25*
Émissions dans l'air, l'eau ou les sols ou pollution sonore	11	22	*10*	*21*	8	19	*8*	*16*
Matériaux moins polluants ou moins dangereux	10	23	*11*	*25*	14	16	*11*	*17*
Énergie renouvelable	7	15	*5*	*11*	7	11	*6*	*14*
Recyclage des déchets, de l'eau ou de matériaux	16	26	*19*	*26*	21	21	*16*	*23*

(1) Hors artisanat commercial.
Note : l'impact des innovations (important ou insignifiant) est basé sur la déclaration des entreprises.
Lecture : entre 2018 et 2020, 16 % des entreprises innovantes des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons déclarent avoir introduit au moins une innovation qui réduit leur consommation d'eau de façon importante, respectivement 26 % de façon insignifiante.
Champ : entreprises innovantes de 10 salariés ou plus implantées en France.

Source : Insee - Enquête capacité à innover et stratégie 2020, traitements SSP

Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux pour l'utilisateur final

% du nombre d'entreprises innovantes

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Industries alimentaires hac (1) et boissons		*Industrie manuf.*		Ensemble com. gros agroalimentaire hors tabac		*Commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles*	
	Introduction d'innovations avec un impact…							
Bénéfices environnementaux pour l'utilisateur final	***Important***	***Insignifiant***	***Important***	***Insignifiant***	***Important***	***Insignifiant***	***Important***	***Insignifiant***
Consommation d'énergie ou empreinte carbone	11	19	*14*	*25*	12	23	*12*	*21*
Émissions dans l'air, l'eau ou les sols ou pollution sonore	7	13	*9*	*19*	10	16	*9*	*16*
Facilitation du recyclage des produits	17	22	*18*	*26*	19	21	*15*	*24*
Prolongation de la durée de vie des produits	8	15	*14*	*22*	8	13	*12*	*18*
Réduction des déchets liés aux emballages	13	29	*13*	*30*	20	21	*14*	*25*

(1) Hors artisanat commercial.
Note : l'impact des innovations (important ou insignifiant) est basé sur la déclaration des entreprises.
Lecture : entre 2018 et 2020, 11 % des entreprises innovantes des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons déclarent avoir introduit au moins une innovation qui réduit leur consommation d'énergie ou l'empreinte carbone de l'utilisateur final de façon importante, respectivement 15 % de façon insignifiante.
Champ : entreprises innovantes de 10 salariés ou plus implantées en France.
Source : Insee - Enquête capacité à innover et stratégie 2020, traitements SSP

3 QUESTIONNAIRES ET NOTICE

Le **questionnaire complet** de l'enquête CIS 2020 est téléchargeable sur le site de l'Insee, ou *via* **ce lien**.

Le **questionnaire allégé** de l'enquête CIS 2020 (réservé aux entreprises du secteur de l'hébergement-restauration ainsi que celles de moins de 50 salariés quel que soit le secteur d'activité) est téléchargeable sur le site de l'Insee, ou *via* **ce lien**.

La **notice explicative** de l'enquête CIS 2020 est également disponible, *via* **ce lien**.

4 RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Des résultats détaillés sont disponibles dans les tableaux complémentaires associés à cette publication.

Chiffre d'affaires et innovations en 2020
Chiffre d'affaires et dépenses estimés des innovations en 2020 (M€)

Types d'innovation
Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 par type d'innovation

Innovations en produits
Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 en produits par type d'innovation
Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 en produits par auteur des innovations

Innovations en procédés
Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 en procédés par type d'innovation
Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 en procédés par auteur des innovations

Coopération, financement de l'innovation
Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant coopéré pour leurs activités d'innovation
Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant reçu un financement pour leurs activités d'innovation

Machines, équipements, logiciels
Entreprises (innovantes et non innovantes) ayant acheté des machines, équipements ou logiciels basés sur une techologique nouvelle ou existante

Impact de la crise sanitaire en 2020
Impacts de la crise sanitaire sur les innovations en produits ou procédés

Innovation avec des bénéfices environnementaux
Facteurs incitatifs à l'innovation avec bénéfices environnementaux
Entreprises innovantes entre 2018 et 2020 ayant introduit des innovations avec bénéfices environnementaux (pour l'entreprise et pour l'utilisateur final)

Freins à l'innovation, stratégies
Entreprises non innovantes ayant été freinées pour innover selon le type de frein
Conditions auxquelles ont été confrontées les entreprises innovantes et non innovantes

5 POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Publications du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

« L'innovation dans les entreprises agroalimentaires entre 2016 et 2018 »
Dossier n° 2022-01
février 2022
Publication en ligne

« L'innovation dans les entreprises agroalimentaires »
Dossier n° 2019-03
juin 2019
Publication en ligne

Publications de l'Insee

« L'innovation dans les entreprises en 2020 »
Insee Résultats
novembre 2022
Publication en ligne

« Près de la moitié des entreprises se déclarent innovantes entre 2018 et 2020, avec un bénéfice environnemental dans un tiers des cas »
Insee Première n° 1916
juillet 2022
Publication en ligne

« Le numérique stimule l'innovation dans le secteur tertiaire »
Insee Première n° 1811
août 2020
Publication en ligne

« L'innovation dans les sociétés en 2018 »
Insee Résultats
août 2020
Publication en ligne

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2259-5104
© Agreste 2023

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR
ALIMENTATION.GOUV.FR

STATISTIQUE PUBLIQUE